

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 14 avril 2023

Le vendredi 14 avril deux mille vingt-trois à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de réunion du deuxième étage en Mairie, sur la convocation de sa Présidente du vendredi 06 avril deux mille vingt-trois et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 7 votants : 7

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,

Christian FOSSOUL, **Philippe RICHIER**, **Dieinaba SY**, **Louissette LECOQ**, représentants le Conseil Municipal,

Anne MAIGRET, représentant l'UDAF 76

Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses,

Absent Excusé :

Alain QUIBEL, représentant le Conseil Municipal

Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,

Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion,

Marie-Pascale MONGAUX, représentant les personnes âgées.

Mme LECOQ est désignée secrétaire de séance.

N° 2023-35

Adhésion à la convention cadre et à la mission Santé Prévention du Centre de Gestion

Vu l'article L452-47 du code général de la fonction publique,

Considérant que le CDG-76 assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié.

Considérant qu'il lui revient notamment d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi (www.emploi-territorial.fr) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique), etc.

Considérant qu'au-delà des missions obligatoires, le CDG-76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG-76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Considérant que le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin. Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative dans les conditions précisées par la convention-cadre.

Considérant que ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 Abstention, décide de :**

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 1 :

Adhère à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime pour une durée de 4 ans.

Article 2 :

Autorise Madame la Présidente à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine professionnelle, formulaires de demande de mission, devis, etc.).

Article 3 :

Acte que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20230502-2023-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2023

La Présidente du CCAS

Myriam MULOT

